



18 décembre 2018

Politique du personnel

Administration cantonale valaisanne bien notée

Trois dossiers importants de la politique du personnel de l'administration cantonale valaisanne obtiennent de bons résultats. Le sondage effectué auprès du personnel démontre que les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat du Valais sont globalement satisfaits. Une étude atteste que l'égalité salariale entre homme et femme est respectée. De plus, les efforts pour concilier vie professionnelle et vie privée sont récompensés par un label. Ces résultats, présentés par Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, montrent que les efforts de l'Etat du Valais envers son personnel portent leurs fruits.

Sondage de satisfaction 2018 : des collaborateurs engagés, motivés et qui apprécient leur travail

L'administration cantonale a lancé en 2018 un sondage de satisfaction auprès de ses collaboratrices et collaborateurs. Cette enquête a été réalisée dans la confidentialité et le plus strict anonymat. Globalement, l'ensemble du personnel est engagé, motivé et satisfait de sa situation professionnelle. Des améliorations sont envisageables en ce qui concerne la promotion et la mobilité interne, la conduite, l'information ainsi que la santé et la sécurité au travail.

Au total, 2062 collaborateurs (61.1%) de l'administration ont participé à l'enquête. Le Conseil d'Etat est satisfait de ce taux de réponse élevé qui démontre un intérêt, une identification et une implication du personnel à son employeur.

Les personnes interrogées sont globalement satisfaites de leurs conditions de travail, à savoir du contenu de leur travail, de leur modèle de travail, de leur supérieur direct et des possibilités de formation. Par contre, un certain potentiel d'évolution existe dans les thèmes traitant de la mobilité interne, de la culture d'entreprise ainsi que de la santé et de la sécurité au travail. Le Service des ressources humaines (SRH) soumettra un plan d'actions en 2019 au Conseil d'Etat.

Les personnes questionnées aiment leur travail (89%) et sont motivées (80%). Elles s'identifient à leur travail. En effet, 83% des collaborateurs opteraient à nouveau pour l'administration cantonale si le choix venait à se présenter aujourd'hui et 94% véhiculent à l'extérieur une image positive de l'administration cantonale.

Les répondants se disent majoritairement en bonne santé. Malgré une augmentation du soutien apporté par les cadres, on constate cependant une charge de travail importante.

L'employeur est considéré comme attrayant sur le marché du travail, orienté performances et offrant des activités variées, mais aussi comme un partenaire fiable.

Quatre précédents sondages (1998, 2003, 2008 et 2013) ont déjà été effectués afin de mesurer l'efficacité de la politique du personnel. Si l'on observe une

amélioration de la satisfaction au travail entre 1998 et 2013, il est rassurant de constater un maintien de cette satisfaction à un haut niveau ces cinq dernières années. Enfin, il est positif d'observer que les différentes mesures initiées par le Conseil d'Etat, sur proposition du SRH, à la suite des enquêtes précédentes ont porté leurs fruits.

L'égalité salariale entre femmes et hommes est respectée au sein de l'Etat du Valais

En tant que plus grand employeur du canton, l'Etat du Valais a un rôle important à jouer dans le domaine de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Le Conseil d'Etat a signé, en 2017, la Charte fédérale pour l'égalité salariale dans le secteur public qui prévoit que l'employeur s'engage à procéder régulièrement à des études de comparaisons salariales.

Afin de s'assurer que cette égalité salariale soit respectée, une analyse a été réalisée, selon les méthodes reconnues et recommandées du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

En plus du sexe, d'autres variables, qui expliquent en partie le montant du salaire, entrent dans les équations de régression. L'ancienneté, le nombre d'années de formation, l'expérience professionnelle potentielle en années, la position professionnelle liée à un poste et le niveau d'exigence du poste en font partie.

Si les autres variables prises en compte, en plus de la caractéristique du sexe, sont pertinentes pour expliquer des éléments de la différence salariale entre les hommes et les femmes, on évalue, à l'aide de la différence salariale expliquée par la caractéristique du sexe, si l'inégalité de salaire entre les hommes et les femmes peut ou non être admise.

Sur la base des résultats de cette étude, on peut constater que l'égalité salariale systématique est respectée au sein de l'administration cantonale valaisanne.

L'Etat du Valais obtient la recertification de son label « Famille UND Beruf »

L'Etat du Valais souhaite constamment améliorer la conciliation entre vie professionnelle et non professionnelle de ses collaboratrices et collaborateurs afin de consolider leur motivation et leurs performances. Ses efforts ont été une nouvelle fois récompensés, puisque l'administration cantonale a obtenu la recertification de son label « Famille UND Beruf ».

Une entreprise qui s'engage à offrir de bonnes conditions dans ce domaine peut en tirer bien des avantages : diminution des coûts liés à l'absentéisme, amélioration du climat de travail, augmentation de la motivation et de l'engagement des collaborateurs, diminution du taux de rotation, augmentation de la productivité, etc.

Dans cette optique, l'Etat du Valais a été évalué, il y a quatre ans, sur les différentes prestations offertes à ses collaborateurs et avait obtenu le label « Famille UND Beruf ». Ce label atteste qu'une entreprise est un employeur attractif et innovant dans ce domaine.

Un audit de recertification a eu lieu en 2018. Il a confirmé que l'Etat du Valais remplissait tous les critères pour obtenir sa recertification.

Les collaborateurs sont en effet de plus en plus nombreux chaque année à bénéficier des mesures offertes en termes de conciliation (temps partiel, télétravail, horaire annuel, etc.). Le nombre de femmes occupant des postes à responsabilités a également augmenté, passant de 26% en 2005 à 41% en 2018.

Personne de contact

Roberto Schmidt, chef du Département des finances et de l'énergie, 079 220 32 29

Gilbert Briand, chef du Service des ressources humaines, 027 606 27 55